

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 – **GENERALITES** : Toute passation de commande entraîne adhésion sans réserve à nos conditions générales de vente.

Nos conditions ne peuvent en aucun cas être annulées ou modifiées par des dispositions contraires stipulées par les acheteurs sans accord de notre part.

2 – **TARIFS** : Les prix de nos prestations s'entendent en Euros hors taxe. TVA en sus 19.6%. Tous nos tarifs apparaissant dans notre catalogue ou sur notre site internet sont donnés à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas être considérés comme fermes et définitifs. Ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis. Les tarifs de 6^{ème} SENS s'entendent pour paiement à réception de facture sauf mention particulière mentionnée sur la facture. Les tarifs de prestation faisant l'objet d'une facturation à l'identique (défraiement, transport, etc...) donneront lieu à l'application d'une commission d'intervention au titre des frais généraux ou financiers.

3 – **COMMANDES** : Toutes les commandes devront nous être adressées par écrit. Sauf dérogation expresse dûment acceptée par 6^{ème} SENS, le délai de validité des devis est de 30 jours, à compter de la date d'envoi.

Au delà de cette période, 6^{ème} SENS est en droit d'en modifier les conditions essentielles (délais, tarifs...).

Un acompte pourra être demandé à la commande et seul, la réception de cet acompte accompagné d'un bon de commande dûment signé par le client, vaudra confirmation de la commande, notamment pour le délai.

Toutes fournitures ou prestations supplémentaires demandées par le client en cours d'exécution de la commande initiale, feront l'objet d'une commande complémentaire, passée dans les conditions énoncées ci-dessus et seront facturées au temps réel.

L'annulation d'une commande ne peut être faite qu'avec notre consentement par écrit et donnera lieu à un dédit de la part du client ou à l'abandon de son acompte.

-inférieur à 48 heures : dédit facturé sur la base de 50% du montant du devis établi par 6^{ème} SENS.

-inférieur à 24 heures : dédit facturé sur la base de 100% du montant du devis établi par 6^{ème} SENS.

4 – **PAIEMENTS** : Toutes les factures sont payables au comptant. Toute autre forme de paiement devra faire l'objet d'un accord écrit lors de l'établissement du devis. Pour les services, outre l'acompte à la commande, des acomptes sur constat d'avancement seront demandés.

En cas de contestation d'une facture, le client devra formuler ses observations par écrit, par lettre recommandée AR, au plus tard dans les 8 jours ouvrables suivant la remise de la facture litigieuse. Passé ce délai, cette pièce comptable sera réputée comme étant acceptée intégralement.

En cas de non-paiement à l'échéance, 6^{ème} SENS se réserve le droit, après envoi au client d'une mise en demeure par lettre recommandée AR, de lui facturer les intérêts de retard sur la base de 2% par mois de la somme restant due ainsi que la possibilité de suspendre les commandes en cours ou de les annuler.

Conformément à la législation en vigueur, 6^{ème} SENS peut exercer son droit de rétention sur les biens qui lui sont confiés, pour effectuer les travaux demandés, jusqu'au parfait paiement des sommes qui lui sont dues pour ses prestations et fournitures.

A défaut d'exécution de ses obligations dûment constatées par une mise en demeure, le client sera tenu de supporter, outre les frais de justice y compris les faux frais et les débours de recouvrement, une clause pénale de 15% de la valeur de la facture, conformément aux dispositions de l'article 1226 du code civil.

5 – **TRANSPORTS** : Les transports d'équipements et de matériels effectués par 6^{ème} SENS à la demande du client, se font aux frais et aux risques et périls de ce dernier, sauf accord écrit de 6^{ème} SENS.

6 – **SOUS-TRAITANCE** : 6^{ème} SENS se réserve le droit de sous-traiter à un tiers, en tout ou partie, l'exécution des prestations. 6^{ème} SENS restant seul responsable à l'égard du client de la qualité technique de l'ensemble des prestations.

7 – **DELAIS D'EXECUTION** : Les dates d'exécution sont précisées dans la commande. En tout état de cause, les engagements de 6^{ème} SENS relatifs aux délais s'entendent sous réserve du respect par le client de ses propres obligations (remise des éléments nécessaires à la réalisation des travaux avant leur commencement, etc...) y compris de ses obligations en matière de paiement.

8 – **RESPONSABILITE – ASSURANCE** : En aucun cas, la réparation de tous dommages au titre de la responsabilité reconnue de 6^{ème} SENS ne pourra excéder le montant H.T. des sommes perçues au titre de la commande. Au-delà de ce montant, le client abandonne tous recours contre 6^{ème} SENS et la garantit de tout recours des tiers.

Le client reconnaît expressément que les prix et tarifs pratiqués par 6^{ème} SENS sont sans commune mesure avec la valeur des équipements, négatifs, masters, trucages, CD, vidéocassettes, copies ou autres documents qui sont confiés à 6^{ème} SENS. En conséquence, le client s'engage à souscrire une police d'assurance couvrant spécifiquement les risques de détérioration ou de perte totale ou partielle des différents éléments et documents énumérés ci-dessus, pouvant survenir à l'occasion de l'exécution des prestations et du stockage des éléments et/ou des documents. Ladite police devra comporter une clause de renonciation à recours contre 6^{ème} SENS et son assureur et pourra éventuellement être remise à 6^{ème} SENS, si celle-ci en fait la demande au client.

9 – **FORCE MAJEURE** : La responsabilité de 6^{ème} SENS ne pourra être recherchée en cas de force majeure ; sont considérés comme des cas de force majeure, à titre indicatif et non limitatif, le cas de grèves, lock-out, émeutes, révolution, mobilisation, guerre, épidémie, catastrophe naturelle, prescription officielle, difficultés de transport, incendie, panne de machines, accidents ou dommages matériels en cours de travaux, de transport, de manipulation ou de dépôt, défaillance des fournisseurs et autres cas similaires.

10 – **RESERVE DE PROPRIETE** : Conformément à la loi du 12 Mai 1980, les produits ou marchandises, livrées ou vendues, demeurent la propriété corporelle et incorporelle de 6^{ème} SENS, jusqu'au paiement intégral des factures en cours. Le client ne pourra revendre la marchandise avant son paiement complet. Par contre, le transfert des risques de toutes sortes, intervient au moment de la livraison au client des marchandises.

11 – **ATTRIBUTION DE COMPETENCE** : La commande, ainsi que les actes qui en seront la conséquence sont soumis au droit Français. En cas de contestation, le tribunal de Créteil sera seul compétent, même en cas de pluralité de défendeurs.